

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 17 mars 2025

**Délibération n° 2025-007
Séance du 11 mars 2025**

Mandat spécial de déplacement –
2 au 5 juin 2025 – 104^{ème} congrès de
l'association scientifique et technique pour
l'eau et l'environnement (ASTEE)

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 27 février 2025, par lequel Monsieur le Président lui demande de se voir confier un mandat spécial de déplacement pour se rendre au 104^{ème} congrès de l'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) du 2 au 5 juin 2025,

Après en avoir délibéré

- Article 1 :** Un mandat spécial de déplacement à Toulouse (31) est confié à Monsieur François-Marie DIDIER, pour se rendre au 104^{ème} congrès de l'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement du 2 au 5 juin 2025.
- Article 2 :** Dit que les dépenses engagées sur place par Monsieur François-Marie DIDIER au cours de cette mission, seront couvertes par le SIAAP selon la réglementation en vigueur.
- Article 3 :** Dit que lesdites dépenses seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du SIAAP.

Le Président

François-Marie DIDIER

